



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT No 633-3

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité,

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 18 mars 2022 le règlement numéro 633-3 amendant le règlement du plan d'urbanisme et ses amendements no 633 de manière à modifier les activités privilégiées et les dispositions particulières de l'affectation « Habitation à très faible densité » H1.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Recommandation du CCU :	23 septembre 2021
Avis de motion :	17 décembre 2021
Adoption du projet de règlement :	17 décembre 2021
Avis public de consultation publique;	2 février 2022
Consultation écrite :	Entre le 3 et le 17 février 2022
Adoption du règlement:	18 mars 2022
Certificat de conformité de la MRC	19 avril 2022
Avis de promulgation :	19 avril 2022

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
Ce 22^e jour d'avril 2022


Stéphane LaBarre
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné Stéphane LaBarre, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 et 16h30, le 22^e jour d'avril 2022, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22^e jour d'avril 2022.



Stéphane LaBarre
Directeur général et secrétaire-trésorier